

ACHETEUR PUBLIC

Commune d'ARTIX

Adresse : Mairie d'ARTIX – Place du Général de Gaulle – 64170 ARTIX

Téléphone : 05 59 83 29 50

Courriel : contact@mairie-artix.fr

Jours et heures d'ouverture :

Lundi 9h-12h30 13h45-17h30

Mardi 9h-12h 13h40-18h

Mercredi 9h-12h30 13h45-17h30

Jeudi 9h-12h30 13h45-17h30

Vendredi 9h-12h30 13h45-17h30

Profil acheteur :

www.demat.ampa.fr

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Marché public de services

Objet de la consultation :

Accord-cadre à bons de commande

Préparation et livraison de repas en liaison froide ou chaude

Date et heure limites de réception des offres :

le lundi 14 septembre 2026 à 12h

1. Procédure

La présente procédure est passée sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions du Code de la Commande Publique.

Elle vise à conclure un accord-cadre qui s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par l'acheteur.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur www.demat.ampa.fr

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

Nomenclature communautaire : CPV 55523100

2. Caractéristiques de la procédure

Le présent accord-cadre fait l'objet d'un lot unique

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. A défaut, seul le dernier dépôt pourra être pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre :

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : **Formulaire DC1** complété ou équivalent à fournir par le candidat unique ou le mandataire du groupement (après avoir été complétée par l'ensemble des membres du groupement) -
- **Formulaire DC2** (à fournir par le candidat unique ou par chaque membre du groupement) complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier
 - capacité économique et financière : les chiffres d'affaires (3 derniers exercices)
 - capacités techniques et professionnelles : la liste des références pour prestations similaires sur les 3 dernières années
- Le certificat d'agrément sanitaire délivré par les services de l'Etat ou une dispense de certificat

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

En cas de groupement, le mandataire devra être solidaire.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles

B. Pièces de l'offre à remettre :

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif complétés ;
- Une note méthodologique présentant a minima :
 - un projet type de plan alimentaire sur 4 semaines et un exemple de menus (avec en sus une proposition de menus végétariens quotidiens) sur 4 semaines susceptibles d'être présentés faisant apparaître les produits utilisés, leur provenance, la mention BIO, durables et de qualité, mettant en avant les produits frais et de saison
 - Des indications concernant la provenance des denrées alimentaires, le grammage des repas, l'utilisation de produits frais ;
 - Présentation de l'outil de suivi des objectifs imposés par l'article L230.5 du Code Rural et de la Pêche Maritime
 - Animations ou dispositions pour développer la découverte du goût chez les enfants et lutter contre le gaspillage alimentaire illustrées notamment par un exemple de menu avec des produits mal aimés à faire apprécier aux enfants ;
 - Modalités de fabrication, conditionnement, transport et contrôle des repas (nombre, grammage, y compris des contrôles sanitaires.
 - Moyens en personnel pour assurer le présent marché et notamment les moyens humains pour assurer la fabrication et la livraison des repas (organigramme détaillé : diététicienne, responsabilité qualité, nombre de cuisiniers...) et pour assurer le suivi de la gestion journalière et mensuelle du nombre de repas (interlocuteur, coordonnées, horaires d'appel et moyens de transmission des informations)

II. Variantes

Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des variantes, c'est-à-dire des solutions modifiant les spécifications techniques de l'offre de base définies dans le présent dossier de consultation et non prévues par l'acheteur.

Toutefois, ils ont l'obligation de remettre en accompagnement une offre correspondant aux prescriptions du présent dossier de consultation. **La variante devra être présentée sous la forme d'une offre complète, distincte de l'offre de base, accompagnée notamment d'un détail de prix similaire à celui sollicité pour**

l'offre de base (DPGF ou DQE Devis ou BPU) et de tout document technique utile à l'appréciation de la variante. Le soumissionnaire devra identifier chaque document sur les pages de gardes en indiquant « variante » ou « offre de base ».

A défaut, le soumissionnaire verrait la totalité de ses propositions écartée pour irrégularité.

Dans tous les cas, les variantes proposées devront au minimum se conformer aux prescriptions de la solution de base telle que prévue dans le dossier de consultation. Elles ne pourront qu'apporter une amélioration à cette solution de base.

4. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique :

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document. Ils seront adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant dans les coordonnées du maître d'ouvrage en page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, prérequis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...) :

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- L'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- Le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : les documents qui sont à signer électroniquement doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers remis par le candidat relatif à ses moyens et compétences ainsi qu'à ses références.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix pour 60 %
- la valeur technique pour 40 % jugée sur les sous-critères suivants :
 - Composition, qualité, fraîcheur, saisonnalité, diversité et équilibre des repas : 25%.
 - Modalités de fabrication, de transport et de contrôle des repas ainsi que les modalités de suivi des commandes et outil de suivi des objectifs loi Egalim : 10%
 - Qualité de l'équipe dédiée et des animations : 5%.

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec les 3 soumissionnaires ayant présenté les meilleures offres. Il n'est alors pas tenu d'en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au bordereau des prix unitaires, au détail quantitatif estimatif, ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique dont la liste est reproduite ci-après. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les

documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

- Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
- Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.

Le cas échéant :

- En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
- Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
- Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
- Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.